

Association française
pour la prévention des
catastrophes naturelles
(AFPCN)

Conférence sur la prévention des risques naturels (Conference on Disaster Risks reduction)

"Des catastrophes du passé

au défi du changement climatique en Europe"

Paris, 26-28 novembre 2008

Compte rendu et Relevé des décisions

La conférence tenue dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne (UE), à l'invitation de la plateforme française pour la prévention des catastrophes naturelles (Réduction du Risque de Désastre : Disaster Risk Reduction), en liaison avec les plateformes allemande et suisse, a réuni des participants de dix sept pays de l'Union Européenne, de quatre autres pays européens et de quelques pays extérieurs, ainsi que les représentants des institutions européennes et des Nations Unies.

Une part importante des communications a été faite par ces représentants ou experts.

Le programme a été ouvert et clôturé par Laurent Michel, directeur général de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), accompagné du sénateur Yves Dauge, président de l'association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), représentants de la plate-forme française composée des autorités publiques et de la société civile.

Dans son discours, Madame Nathalie Kosciusco-Morizet, secrétaire d'Etat à l'écologie, a exposé les orientations de l'action gouvernementale sur la prévention des risques et le changement climatique, les principes de la restructuration de son ministère, les motifs de la convocation de la conférence. Elle a, en particulier, souligné que, parallèlement à l'effort engagé au plan mondial en matière d'atténuation des effets du changement climatique, il importait de développer le champ de l'adaptation à ce phénomène.

Les responsables des directions générales de la Commission Européenne chargées de l'environnement et de la recherche, des ministères français des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC) et du Conseil de l'Europe (CoE), sont intervenus le mercredi 26 après-midi et le vendredi 28 matin.

Des représentants de collectivités territoriales et de la société civile ont eu l'occasion de s'exprimer au cours des sessions, comme les experts des différentes disciplines.

La séance du jeudi 27 matin, sous la présidence de Madame Irmgard Schwaetzer, a été consacrée à une présentation des plates-formes nationales suisse, allemande, française, suédoise et tchèque, ainsi qu'à un échange sur le développement de leur collaboration et du réseau constitué en 2007 par les trois premières. Un conseiller auprès du Conseil de l'Europe, ancien haut responsable politique anglais s'y est joint.

Divers sessions et des ateliers se sont tenus durant les trois journées, traçant le cadre physique, historique et prospectif de l'Europe, abordant l'adaptation aux risques engendrés par le changement climatique dans les sites les plus sensibles (littoral, montagne, fleuves transfrontaliers, métropoles) ainsi que les instruments pédagogiques et économiques et les partenariats entre les pouvoirs publics (Etats et Collectivités territoriales) et les assureurs. La résilience, ensemble du champ traitant de la capacité de résister et de réagir en situation catastrophique et partie au Développement Durable, a fait l'objet d'une table ronde réunissant diverses sensibilités.

L'annexe jointe regroupe les conclusions principales, d'essences diverses, issues des différentes séquences du colloque qu'il s'agisse de la synthèse de la séance des plates-formes présentées par Philippe Boullé, ancien directeur de la décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN) des Nations Unies, ou bien des conclusions sur le plan des connaissances, de la recherche et des moyens d'action, dressées par Paul-Henri Bourrelrier, président et au nom du conseil scientifique de l'AFPCN.

S'appuyant sur ces déclarations, Laurent Michel (DGPR) a particulièrement souligné, dans sa conclusion, la convergence qui s'exprimait en matière de méthodes, d'organisation, de recours à la recherche et au partage d'outils et donc de la dimension européenne à insuffler, notamment par le canal des plates-formes nationales et de leur réseau. Il a également mis l'accent sur l'importance de l'action territoriale

Les responsables de la plate-forme française en tirent les conclusions suivantes :

1°- Les plates-formes nationales, qui ont été créées selon des formules reflétant la diversité des modes de gouvernance des différents pays européens, constituent une base efficace pour les échanges et la collaboration entre eux et avec les institutions européennes (UE et CoE) comme avec les institutions multilatérales (SIPC, OMM, UNESCO...). Cette collaboration n'exclut pas, naturellement, les pays qui n'ont pas (encore) formé de plate-forme et avec lesquels des relations s'établissent néanmoins.

2°- La présidente du DKKV, Madame Irmgard Schwaetzer, assurant la présidence tournante du réseau constitué en avril 2007 par les plates-formes allemande, suisse et française, a présenté un bilan de ce réseau qui a été unanimement considéré comme encourageant. Poursuivant le mouvement, des réunions sont convoquées dans les prochaines semaines pour approfondir les échanges, notamment sur les points 4 et 7 ci-dessous.

3°- La plate-forme tchèque a confirmé son intégration au réseau et la plate-forme suédoise a indiqué son intention de le faire à terme. Les trois plates-formes fondatrices, sensibles à l'enrichissement que permettra cet élargissement, les accueillent avec une grande satisfaction. Elles sont également attentives à toute nouvelle intention qui se manifesterait.

4°- Les représentants des directions générales de la Commission européenne ont donné des informations sur les communications actuellement en préparation et qui seront publiées au cours des premiers mois de l'année 2009 sous la présidence tchèque. Les plates-formes et le réseau participeront, de façon concertée et selon un calendrier dressé par sa présidence, aux consultations et demandes d'avis de la commission, selon un processus volontairement constructif.

5°- La France a indiqué qu'elle se préparait à assumer à son tour à partir du mois d'avril 2009 la présidence du réseau avec l'intention de poursuivre activement dans la voie ouverte par la plate-forme allemande, en préservant le principe d'un fonctionnement du réseau sans structure administrative spécifique.

6°- Conformément aux conclusions sur l'imbrication et le renforcement mutuel de la réduction du risque de désastres (DRR) et de l'adaptation au changement climatique (voir annexe), et répondant aux souhaits du directeur de la SIPC, Salvano Briceno, les plates-formes seront associées, ou entreprendront des démarches pour l'être, aux délégations nationales qui négocieront à partir de décembre la nouvelle convention internationale sur le climat.

7°- Les plates-formes et le réseau apporteront une contribution active à la réunion de la plate-forme mondiale en juin 2009 à Genève.

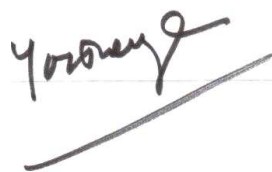
Paris, le 18 décembre 2008

Pour la plate-forme française



Laurent Michel

Directeur général
de la prévention des risques
Délégué aux risques majeurs



Yves Dauge

Président de l'AFPCN
Sénateur d'Indre et Loire